

**COMPTE RENDU DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 6 JUIN 2024**

Le jeudi 6 juin 2024, à 15 heures,

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire de la Société s'est tenue à 51100 REIMS – 5, Place Général Gouraud, sur la convocation du Conseil d'Administration.

Les Actionnaires représentaient :

En Assemblée Générale Ordinaire :

	Actionnaires	Actions	Voix
Présents	129	75.792	98.970
Pouvoirs au Président	154	6.375.700	12.720.165
Pouvoirs mandatés à des tiers	8	4.091	4.105
Votes par correspondance	124	315.833	439.009
Total	415	6.771.416*	13.262.249**

*soit 76,22 % des 8.883.974 actions ayant le droit de participer au vote

** soit 86,23 % des 15.380.014 droits de vote existants

En Assemblée Générale Extraordinaire :

	Actionnaires	Actions	Voix
Présents	128	75.292	97.970
Pouvoirs au Président	154	6.375.700	12.720.165
Pouvoirs mandatés à des tiers	9	4.591	5.105
Votes par correspondance	124	315.833	439.009
Total	415	6.771.416*	13.262.249**

*soit 76,22 % des 8.883.974 actions ayant le droit de participer au vote

** soit 86,23 % des 15.380.014 droits de vote existants

Les quorums à atteindre étaient respectivement de 1.776.795 actions pour l'Assemblée Générale Ordinaire et de 2.220.994 actions pour l'Assemblée Générale Extraordinaire.

○ **Présentation des Résultats 2023**

Paul François VRANKEN, Président Directeur Général - Nathalie VRANKEN, Directrice Générale Déléguée - Yann LEROUX, Secrétaire Général - Franck DELVAL, Directeur Financier

○ **Lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et de ses annexes**

Maître Francesco BETTI

○ **Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise**

Maître Francesco BETTI

○ **Lecture du Rapport spécial concernant les Attributions Gratuites d'Actions de la Société**

Maître Francesco BETTI

○ **Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes**

- Rapport sur les comptes consolidés
- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales
- Rapports spéciaux

Pour MAZARS, Marianne CARLIER

Pour AUDIT & STRATEGY, REVISION CERTIFICATION, Philippe DANDON

○ **Lecture et vote des résolutions**

Maître Francesco BETTI

**RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

PREMIERE RESOLUTION :

- *Approbation du bilan et des comptes sociaux de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE pour l'exercice social clos le 31 décembre 2023,*
⇒ Bénéfice net de 3.095.514 €.
- *Quitus de son mandat au Conseil d'Administration*

Cette résolution est adoptée par 13.261.395 voix pour contre 157 voix contre, 697 abstentions et 270 votes non exprimés.

DEUXIEME RESOLUTION :

- *Approbation du bilan et des comptes consolidés du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE pour l'exercice social clos le 31 décembre 2023*
⇒ Résultat net de l'ensemble consolidé de 6.104 K€.
⇒ Résultat net de l'ensemble consolidé (part du Groupe) de 6.147 K€.

Cette résolution est adoptée par 13.261.395 voix pour contre 157 voix contre, 697 abstentions et 270 votes non exprimés.

TROISIEME RESOLUTION :

- *Affectation du bénéfice de l'exercice social clos le 31 décembre 2023*

Bénéfice social		3.095.514,56 €
Report à nouveau antérieur de	+	<u>74.288.406,32 €</u>
Soit ensemble	=	77.383.920,88 €

de la manière suivante :

- à la réserve spéciale œuvres d'art 136.574,63 €
- au compte de report à nouveau 70.097.678,25 €

Distribution de : **7.149.668,00 €**

Soit : 0,80 Euro par action, éligible, sur option et selon le bénéficiaire, à l'abattement de 40% - article 158-3 CGI aux conditions dudit article.

Mise en paiement à compter du 25 septembre 2024.

<i>Au titre des exercices</i>	<i>Dividende global</i>	<i>Dividende par action</i>	<i>Montant éligible par action à l'abattement de 40 % (*) (article 158-3 du CGI)</i>
2020	-	-	-
2021	7.149.668 €	0,80 €	0,80 €
2022	7.149.668 €	0,80 €	0,80 €

(*) Abattement de 40% ouvert aux seuls dividendes distribués à des personnes physiques résidentes fiscales en France.

Cette résolution est adoptée par 13.261.317 voix pour contre 404 voix contre, 528 abstentions et 270 votes non exprimés.

QUATRIEME RESOLUTION :

- *Approbation des conventions réglementées visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce*
Cette résolution est adoptée par 13.260.758 voix pour contre 413 voix contre, 1.078 abstentions et 270 votes non exprimés.

CINQUIEME RESOLUTION :

- *Approbation du montant des amortissements excédentaires et autres amortissements et des charges et dépenses non déductibles des résultats imposables de la Société*
- | | |
|---|-----------|
| Montant des amortissements excédentaires et autres amortissements | 278.489 € |
| Montant des autres charges et dépenses | 15.938 € |
| Montant total de l'imposition qu'ils représentent environ | 73.607 € |

Cette résolution est adoptée par 13.260.545 voix pour contre 476 voix contre, 1.228 abstentions et 270 votes non exprimés.

SIXIEME RESOLUTION :

- *Programme de rachat d'actions*

⇒ Mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'Assemblée Générale du 1^{er} Juin 2023

⇒ Autoriser le Conseil d'Administration à procéder à des achats en bourse d'actions de la Société pour des objectifs précis

Le Prix maximum d'achat par action ne pourra dépasser 37,5 €, hors frais, compte tenu de l'évolution du cours

Le Conseil d'Administration pourra ajuster le prix d'achat susvisé en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action

Le nombre d'actions susceptibles d'être détenues ne pourra excéder 10 % du capital, soit 893.708 actions

En considération des 57.111 actions auto-détenues au 27 mars 2024, le nombre maximum d'actions que VRANKEN-POMMERY MONOPOLE serait susceptible d'acquérir est de 835.597 actions pour un maximum de 31.372.287,75 €

Les actions pourront être achetées par tout moyen,

Pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente délégation

Durée : 18 mois à compter de la présente Assemblée

Cette résolution est adoptée par 13.084.717 voix pour contre 176.448 voix contre, 1.084 abstentions et 270 votes non exprimés.

SEPTIEME RESOLUTION :

- *Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Maily's VRANKEN*

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2027 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2026

Cette résolution est adoptée par 13.218.612 voix pour contre 42.548 voix contre, 1.089 abstentions et 270 votes non exprimés.

HUITIEME RESOLUTION :

- *Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Michel FORET*

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2027 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2026

Cette résolution est adoptée par 13.219.418 voix pour contre 41.552 voix contre, 1.279 abstentions et 270 votes non exprimés.

NEUVIEME RESOLUTION :

- *Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce pour l'exercice 2023*

Approbation du montant global des rémunérations et des avantages de toute nature versés ou attribués par la Société au Président Directeur Général, à la Directrice Générale Déléguée et aux Membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée par 13.258.052 voix pour contre 3.301 voix contre, 896 abstentions et 270 votes non exprimés.

DIXIEME RESOLUTION :

- *Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Paul François VRANKEN, Président Directeur Général*

Rémunérations versées au cours ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Paul-François VRANKEN, Président Directeur Général, (telles que présentées dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

Cette résolution est adoptée par 13.082.275 voix pour contre 179.124 voix contre, 850 abstentions et 270 votes non exprimés.

ONZIEME RESOLUTION :

- *Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Madame Nathalie VRANKEN, Directrice Générale Déléguée*
Rémunérations versées au cours ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Madame Nathalie VRANKEN, Directrice Générale Déléguée, (telles que présentées dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

Cette résolution est adoptée par 13.082.084 voix pour contre 179.199 voix contre, 966 abstentions et 270 votes non exprimés.

DOUZIEME RESOLUTION :

- *Approbation de la politique de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2024*
Politique de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2024 (telle que présentée dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

Cette résolution est adoptée par 13.082.284 voix pour contre 179.209 voix contre, 756 abstentions et 270 votes non exprimés.

TREIZIEME RESOLUTION :

- *Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2024*
Politique de rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2024 (telle que présentée dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

Cette résolution est adoptée par 13.257.698 voix pour contre 3.713 voix contre, 838 abstentions et 270 votes non exprimés.

QUATORZIEME RESOLUTION :

- *Nomination d'un Auditeur Durabilité*

Nomination du cabinet AUCENTUR

Durée : 3 exercices

Échéance : réunion de l'Assemblée Générale qui statuera, en 2027, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026

Dans le cas où le cabinet AUCENTUR n'obtiendrait pas l'agrément lui permettant de procéder à l'audit du Rapport de Durabilité :

Nomination du cabinet AUDITIS

Durée : 3 exercices,

Échéance : réunion de l'Assemblée Générale qui statuera, en 2027, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026

Cette résolution est adoptée par 13.258.875 voix pour contre 1.603 voix contre, 1.770 abstentions, 270 votes non exprimés et 1 vote nul.

QUINZIEME RESOLUTION :

- *Démission d'un Commissaire aux Comptes Suppléant*

Démission de Monsieur Pascal EGO, Commissaire aux Comptes Suppléant, pour raisons personnelles, à savoir pour faire valoir ses droits à la retraite.

Nomination de la société CBA,

Siège : Tour Exaltis – 61, rue Henri Regnault – 94200 COURBEVOIE

Durée : durée restant à courir du mandat de son prédécesseur,

Échéance : réunion de l'Assemblée Générale qui statuera, en 2025, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Cette résolution est adoptée par 13.260.302 voix pour contre 565 voix contre, 1.382 abstentions et 270 votes non exprimés.

SEIZIEME RESOLUTION

- *Pouvoirs en vue des formalités*

Cette résolution est adoptée par 13.260.197 voix pour contre 565 voix contre, 1.487 abstentions et 270 votes non exprimés.

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DIX-SEPTIEME RESOLUTION :

- *Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société*

Durée : 18 mois à compter de la présente Assemblée

Cette résolution est adoptée par 13.252.674 voix pour contre 8.816 voix contre, 759 abstentions et 270 votes non exprimés.

DIX-HUITIEME RESOLUTION :

- *Pouvoirs en vue des formalités*

Cette résolution est adoptée par 13.259.800 voix pour contre 833 voix contre, 1.616 abstentions et 270 votes non exprimés.